Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Rennes
direction des services départementaux Morbihan
Éducation nationale

La directrice académique,
directrice des services départementaux
de l'éducation nationale du Morbihan

à

**Mesdames et Messieurs les enseignants et intervenants chargés de l'enseignement des langues vivantes étrangères au CM2 dans les écoles privées**

Vannes, le 22 janvier 2014

**IEN QUESTEMBERT**
Responsable Mission LVE

Dossier suivi par
**Françoise MOINEAU**

T 02 97 26 61 85
F 02 97 26 01 12

ce.0560082k@ac-rennes.fr

8 place Charles De Gaulle
56230 QUESTEMBERT

www.ac-rennes.fr/ia56

**Objet : Évaluation académique de langues vivantes des élèves de CM2 – année 2014**

Comme l'année dernière**, un outil d'évaluation des compétences des élèves de CM2 en L.V.E.** a été élaboré par le groupe académique L.V.E. 1er degré en parfaite adéquation avec le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. Cet outil a été conçu pour vous permettre de remplir plus facilement le Livret Personnel de Compétences dans le domaine des langues vivantes étrangères.

Pour faire le point sur les compétences des élèves de fin de cycle 3 qui, après au moins trois années d'apprentissage d'une langue vivante à l'école primaire, devraient avoir atteint le niveau A1 de compétences défini dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, **je vous demande de prévoir la passation de cette évaluation pour tous vos élèves de CM2.**

L'évaluation portera sur les cinq champs de l'apprentissage d'une langue vivante répartis, comme les années précédentes, en quatre compétences :

- ➤ Comprendre à l'oral,
- ➤ Lire,
- ➤ Ecrire,
- ➤ Réagir et dialoguer, parler en continu.

***Dans l'optique de la validation individuelle de la Compétence 2 du Socle Commun, l'évaluation académique de langues vivantes débutera à la fin du mois de mars***. Ceci permettra ensuite de mettre en place une remédiation, dans la ou les compétences échouées, pour les élèves qui n'auront pas obtenu le niveau A1 lors de cette première passation. ***Au mois de mai, une seconde passation de ce même protocole (2014) sera obligatoire pour ces élèves.***

Le calendrier arrêté est le suivant :

➤ **Depuis fin décembre 2013** : **Mise en ligne des comptines**.

Comme les années précédentes, lors de l'épreuve « Parler en continu », les élèves devront lire à voix haute des extraits des comptines / chants appartenant à un corpus donné.

Afin de vous aider à préparer au mieux vos élèves à ces tests, les enregistrements audio des comptines et des chants à apprendre sont mis en ligne à l'adresse suivante :

http://intra.ac-rennes.fr/pedagogie/ELVE2014.htm

*Ces fichiers sont sur l'Intranet du rectorat ; l'accès est soumis à une identification (L'identifiant et le mot de passe sont ceux que vous utilisez pour accéder au Webmail académique).*

➤ **Le 26 mars 2014** : **Mise en ligne des fichiers élève et maître**.

Les fichiers élève et maître pour chaque langue seront mis en ligne sur l'Intranet du rectorat

http://intra.ac-rennes.fr/pedagogie/ELVE2014.htm

en même temps que la banque sonore qui sera à télécharger. Comme l'an passé, il ne sera pas délivré de CD audio.

Ces épreuves devront être reproduites sur papier.

➤ **Entre le 24 mars et le 28 mars 2014** : **Envoi d'un courrier destiné aux parents d'élèves**.

Les IEN de chaque circonscription fourniront, aux écoles, par courriel, une lettre à destination des parents d'élèves de CM2 afin d'expliquer cette opération.

➤ **Entre le 31 mars et le 11 avril** : **Première passation de l'évaluation académique LVE pour tous les élèves de CM2.**

Cette évaluation étant aussi un outil de liaison école-collège, il est tout à fait possible que des professeurs de collège soient associés à cette passation. Ils pourraient ainsi aider les enseignants d'école élémentaire, en particulier au niveau de l'épreuve d'expression orale qui demande du temps, puisqu'il s'agit de faire en sorte que chaque élève s'exprime individuellement.

➤ **A partir du 11 avril : Correction des évaluations par les enseignants**.

➤ **Fin mars / début avril** : **Téléchargement par le chef d'établissement de l'application** informatique et de son mode d'emploi sur le portail à l'adresse suivante :

https://portail.ac-rennes.fr

➤ **Entre le 14 avril et le 21 mai : Mise en place des remédiations nécessaires** en direction des élèves ayant échoué dans au moins une compétence.

Les enseignants pourront utiliser pour la remédiation les épreuves des années précédentes, qui sont en ligne sur l'espace éducatif académique :

http://espaceeducatif.ac-rennes.fr/jahia/Jahia/lang/fr/pid/16020

dans la rubrique « voir aussi », « archives des tests académiques de fin de CM2 en ELVE », en bas à droite de l'écran.

académie Rennes
direction des services départementaux Morbihan
Éducation nationale

➤ **<u>Entre le 14 avril et le 21 mai</u> : Suite à la remédiation, deuxième passation de l'évaluation académique 2014, uniquement pour les élèves concernés et dans les compétences échouées,** sur fichiers vierges.

➤ **<u>La date butoir pour la remontée des résultats</u>** par le chef d'établissement sur le portail

https://portail.ac-rennes.fr

est fixée au **<u>28 mai 2014.</u>**

La démarche pourrait être la suivante :

✪ Si tous les élèves ont acquis le niveau A1 après la première passation de l'évaluation, les données seront remontées au plus tôt.

✪ Si une remédiation est nécessaire pour certains élèves, les résultats ne seront remontés qu'après la seconde passation de l'évaluation.

***En tout état de cause, tous les résultats devront être impérativement remontés avant le 28 mai 2014.***

➤ **<u>Entre le 28 mai et le 20 juin :</u>**

✪ Validation sur le livret de socle commun de la compétence 2 du palier 2.

✪ Transmission aux parents du livret élève de l'évaluation académique LVE.

➤ **<u>Jusqu'au 20 juin</u> : Remontée des résultats des élèves vers les collèges.**

Edition des feuilles de résultats des élèves sur papier et transmission aux collèges par voie postale.

Madame ROHMER, responsable de ce dossier dans le département reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cette opération s'inscrit à la fois comme élément constitutif de l'apprentissage des langues, comme outil de liaison école-collège et comme élément de connaissance tant pour l'école, la circonscription, les collèges et le département, des niveaux réellement acquis par les élèves.

C'est pourquoi je remercie chaque équipe d'école de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ce dispositif puisse se dérouler dans les meilleures conditions, au besoin en modifiant l'enseignement des L.V.E. pendant quelques jours.

Je vous remercie très vivement pour votre engagement dans ce dispositif au service des élèves.

Pour le recteur
et par délégation,
la directrice des services départementaux
de l'éducation nationale du Morbihan empêchée
l'inspectrice de l'Education nationale adjointe

Corinne Gontard